

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

L'an 2022, le 15 décembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Pascal COURTAZELLES, Luc DUTRUCH, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Mmes Sylvie BRISSON, Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC,
Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Madame Pierre COTSAS,
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE,
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE,
Madame Sybil PHILIPPE

ABSENT :

Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 09/12/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

D.2022-12-01 : Déchets – SIVOM RIVE DROITE- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – exercice 2021 -

Vu le décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique dont l'objectif principal est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire et être ensuite tenu à la disposition du public,

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de :

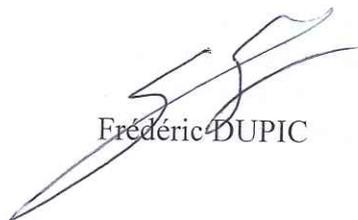
- Prendre acte, au titre de l'année 2021, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SIVOM RIVE DROITE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie FONTENEAU, Vice-Présidente au SIVOM RIVE DROITE, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Prendre acte, au titre de l'année 2021, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SIVOM RIVE DROITE
-
- Mandate Monsieur le Président pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

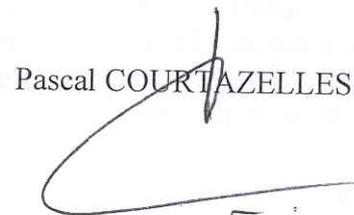
Fait à Saint-Loubès, le 15 décembre 2022

Le Président


Frédéric DUPIC



Le secrétaire de séance


Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr